

CESS: les conseils de classe seront souverains

■ Il n'y aura pas de nouvelle épreuve certificative organisée après les fuites de lundi.

Après une réunion avec son cabinet, mardi matin, Joëlle Milquet, la ministre de l'Éducation (CDH), a pris la décision de ne pas faire organiser une nouvelle épreuve d'histoire du CESS, qui portait sur l'acquisition de la compétence 3, c'est-à-dire la capacité à synthétiser un texte.

Deux scénarios possibles

Les questions de cet examen standardisé commun à tous les élèves de 6^e secondaire avaient fuité, lundi, sur Internet. Joëlle Milquet avait annoncé dans la soirée que l'épreuve était annulée. "Il n'était plus possible d'assurer l'égalité entre élèves inhérente aux

épreuves certificatives externes. En outre, la validité de l'épreuve certificative était complètement viciée", a souligné la ministre. Il ne restait alors que deux scénarios: créer en urgence un nouvel examen ou laisser aux écoles le soin d'assurer la certification des élèves sur la compétence 3 en histoire.

Sur base décrétable

C'est cette dernière option qui a été retenue. La première aurait été difficilement jouable. Le ministère s'est basé sur un décret de 2006 qui stipule que, quand les élèves n'ont pas pu participer à l'épreuve certificative externe, "le conseil de classe fonde sa décision, pour la ou les disciplines concernées, sur un dossier comportant la copie des bulletins des deux années suivies au 3^e degré, un rapport circonstancié du ou des enseignants titulaires de la ou des disciplines concernées. Lorsqu'un élève fréquente l'enseignement secondaire or-

ganisé ou subventionné par la Communauté française depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire. Le conseil de classe fait porter au dossier tout autre élément qu'il estime utile (par exemple les résultats de toute épreuve qui aurait été organisée par les écoles dans le cadre de l'évaluation de la compétence 3 du cours d'histoire, Ndlr)".

La décision prise par Joëlle Milquet a été envoyée sous forme de circulaire dans les écoles concernées mardi en tout début d'après-midi. Un peu tard certes pour dissiper le flou qui régnait dans les établissements scolaires mardi matin (lire ci-dessous). Mais on était tout de même bien loin du chaos.

Avec son équipe, la ministre va plancher sur de nouvelles modalités de distribution sécurisée des copies d'épreuves certificatives.

I.L.

Les directions d'école se sont organisées comme elles ont pu

■ En l'absence de consignes, certaines ont fait venir les élèves à l'école, d'autres non.

Dès l'annonce, lundi soir, de la décision prise par la ministre de l'Éducation d'annuler l'épreuve d'histoire du CESS, les chefs d'établissement ont dû prendre des décisions dans l'urgence.

Au lycée Saint-Jacques de Liège, la directrice, Françoise Neuray, a attendu la confirmation du ministère avant de faire avertir quelques élèves de rhéto de l'annulation de l'épreuve via les réseaux sociaux. "On leur a envoyé un message sur Facebook qu'ils ont fait circuler. Nous avons également posté une annonce sur le site Internet de l'école", explique-t-elle. Les élèves de 6^e année, excepté ceux qui avaient un autre examen à présenter, ne sont donc pas venus à l'école ce mardi.

Honnêteté et conscience professionnelle

Françoise Neuray, qui attendait mardi matin les consignes du ministère sur la suite à apporter à cette annulation d'épreuve, évoque "un sentiment de gâchis par rapport aux professeurs d'histoire et aux élèves". C'est dans son bureau que les copies sous scellés ont été conservées du 5 au 15 juin. "Il n'est pas fermé à clé tout le temps. Ce système repose donc sur l'honnêteté, la bonne volonté et la conscience professionnelle de chacun et si on ne peut pas compter là-dessus...", dit-elle.

La soirée de lundi de Joseph Bartholomé, le directeur du collège royal Marie-Thérèse de Herve (CRMT), a été mouvementée. "J'ai appris la nouvelle de l'annulation à peine rentré chez moi. Je suis retourné à l'école pour voir s'il y avait des nouvelles officielles. J'ai essayé sans succès de contacter le service d'inspection puis j'ai passé plusieurs autres coups de fil avant d'arriver à joindre l'inspecteur d'histoire. Il m'a dit qu'il y aurait une communication du ministère mardi."

Tous les élèves présents

Le directeur n'a pas donné de consignes aux élèves concernés (huit classes de rhéto) pour qu'ils ne viennent pas à l'école mardi. "Ils sont tous présents. On leur a quand même distribué le questionnaire d'histoire qu'ils ont commenté avec leur professeur. Ensuite, on les a laissés travailler à la préparation de leur examen de mercredi ou du second qu'ils avaient à passer mardi", indique Joseph Bartholomé. "Nos professeurs d'histoire ont été un peu déçus de cet incident. Le terrorisme en Europe (un des thèmes du CESS histoire, Ndlr) ne faisait pas partie de leur programme de cours. Ils ont dû intégrer et préparer la matière. Bon, ce n'est pas perdu mais c'est un peu dommage", souligne le directeur.

A l'institut Saint-Sépulcre de Liège,

on a réagi vite et sans beaucoup de stress. "Une seule classe et un seul professeur étaient concernés. Dès lundi soir, j'ai eu des échanges téléphoniques avec l'enseignante. Nous avons convenu qu'elle reprenne une question de synthèse d'une

"La professeur d'histoire a repris une question de synthèse d'une épreuve d'histoire précédente qu'elle a intégrée à l'examen interne d'histoire qui a lieu ce mardi."

MARC BELLEFLAMME
Directeur de l'institut Saint-Sépulcre de Liège.

épreuve d'histoire précédente et qu'elle l'intègre à l'examen interne d'histoire qui a lieu ce mardi et qui porte sur les trois autres des quatre compétences à évaluer", déclare Marc Belleflamme, le directeur. Tous les élèves de 6^e année se sont donc présentés à l'école mardi matin et ont passé un examen d'histoire complet. "En espérant qu'on ne m'impose pas une autre façon de faire, l'évaluation des élèves sera produite complètement sur des critères internes."

Punir sévèrement les auteurs de la fuite

Marc Belleflamme, qui avait fait conserver les épreuves du CESS dans le bureau toujours fermé à clé, quand il ne l'occupe pas, de son directeur-adjoint, ajoute: "Ce type de tricherie ne m'étonne pas car la rigueur morale des enseignants n'est pas toujours à la hauteur et que ceux qui sont capables de tuyauter les élèves sur le contenu d'un examen peuvent aussi organiser ce type de fuites. Les auteurs doivent être sévèrement punis".

Isabelle Lemaire

Livraison

Les modalités de distribution des épreuves aux écoles

Scellés. Les copies des épreuves du CESS ont été envoyées dans 24 points de livraison à Bruxelles et en Wallonie. Les chefs d'établissement ou la personne qu'ils ont mandatée se sont rendus au point de livraison, au jour et à l'heure qui leur ont été signifiés. La distribution du nombre de copies par établissement, qui a eu lieu principalement le 5 juin, est assurée par l'inspection. Les directeurs rapportent ensuite les paquets d'épreuves, emballés sous plastique et scellés, dans leur école. Il est demandé aux chefs d'établissement de prendre les dispositions nécessaires pour que le contenu des épreuves ne soit en aucun cas divulgué avant le jour de l'examen. Les paquets scellés sont ouverts une heure avant le début de passation de l'épreuve et les copies sont à ce moment réparties entre les enseignants des classes concernées. **I.L.**

Sanctions

Que risquent les auteurs des fuites ?

Poursuites. Une enquête est en cours pour tenter de déterminer qui a fait circuler sur le web le contenu de l'épreuve d'histoire du CESS. S'il s'avérait que le ou les coupables sont membres d'une équipe éducative, qui auraient donc violé le secret professionnel, les sanctions disciplinaires pourraient être lourdes. Elles peuvent aller du simple rappel à l'ordre, à la retenue sur salaire et à la rétrogradation. Dans l'enseignement officiel, les sanctions maximales prévues sont la révocation avec perte des droits à la pension publique. Dans le réseau libre, ce serait un licenciement pour faute grave. Joëlle Milquet a annoncé son intention de déposer une plainte au pénal, la violation du secret professionnel étant de ce ressort. Des sanctions d'ordre judiciaires sont donc possibles pour les auteurs des faits. **I.L.**

Opposition

Le MR et Ecolo veulent des explications sur ce couac

Audition. Outre le fait de demander qu'on envisage une réorganisation de la manière de distribuer les copies des épreuves, l'opposition MR et Ecolo au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'accorde pour dire que l'annulation du CESS histoire était la décision à prendre. *"La seule"*, pour la cheffe de groupe libérale Françoise Bertieaux et *"la plus égalitaire, même si on aurait pu faire autrement, puisque l'épreuve du CESS ne portait pas sur de la restitution de matière"*, pour la députée des verts Barbara Trachte. Les deux partis poseront leurs questions sur cette affaire à Joëlle Milquet lors de la prochaine commission de l'Education qui aura lieu mardi prochain. Ecolo demande notamment *"une évaluation sérieuse et correcte de ce qui s'est passé et de connaître les motivations de Joëlle Milquet à annuler l'épreuve"*. Françoise Bertieaux aurait aimé qu'une nouvelle épreuve soit rapidement organisée, afin de *"préserver le principe d'égalité"* entre les élèves. **I.L.**